



# Rapport du Président de la CIPR

Internationale  
Kommission zum  
Schutz des Rheins

Commission  
Internationale  
pour la Protection  
du Rhin

Internationale  
Commissie ter  
Bescherming  
van de Rijn

*Rapport n° 185*



**Editeur:**

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Kaiserin-Augusta-Anlagen 15, D 56068 Coblenz

Postfach 20 02 53, D 56002 Coblenz

Téléphone +49-(0)261-94252-0, télécopie +49-(0)261-94252-52

Courriel électronique: sekretariat@iksr.de

[www.iksr.org](http://www.iksr.org)

ISBN 3-941994-19-0

© IKS-R-CIPR-ICBR 2010



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins  
Commission Internationale pour la Protection du Rhin  
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

## Rapport du Président de la CIPR

### Principales étapes sur la période juillet 2009 – juin 2010

A la suite de la réunion PLEN-CC tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009 à Schaffhouse, les travaux de la CIPR se sont concentrés dans la seconde moitié 2009 sur la finalisation du Plan de gestion du district hydrographique Rhin (partie A) établi au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Ce guide important pour les futurs travaux visant à atteindre les objectifs de la DCE, c'est-à-dire le bon état de toutes les masses d'eau de surface et souterraines en 2015, a été publié sur le site internet de la CIPR ([www.iksr.org](http://www.iksr.org)) dans les délais fixés par la DCE. Le Plan est le résultat de la coordination internationale dans le district du Rhin. Tous les Etats ont approuvé le volet international du Plan de gestion (partie A). Par ailleurs, les Etats membres de l'UE ont publié des plans nationaux plus détaillés.

Le Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin est également achevé. L'objectif de la CIPR est de rétablir progressivement la continuité du Rhin jusqu'à Bâle et des rivières salmonicoles prioritaires. Partant de l'acquis, le Plan directeur définit les priorités de mise en œuvre progressive des mesures, donne l'ordre de grandeur des coûts et met en avant les analyses supplémentaires à réaliser. Il constitue l'un des piliers du Plan de gestion mentionné plus haut.

Les autres grandes étapes de la CIPR sont les suivantes :

- la bonne progression des travaux de mise au point de scénarios climatiques et hydrologiques régionaux pour le district hydrographique international Rhin.

Ces scénarios permettront d'estimer les impacts de changements climatiques potentiels sur le régime hydrologique (par ex. sur les crues et les étiages) et sur la température de l'eau du Rhin et serviront de base à la CIPR pour mettre au point des stratégies d'adaptation ajustées à l'échelle internationale ;

- la mise au point d'une stratégie de gestion des micropolluants.

Le premier volet de cette stratégie (eaux usées urbaines et industrielles), de même que les rapports d'évaluation sur les médicaments à usage humain et sur les biocides et produits anticorrosifs, sont achevés. Au cours d'un atelier ayant rassemblé un large auditoire, les nombreux participants ont commencé à discuter de l'approche à suivre pour les micropolluants d'origine diffuse.

- la préparation de la mise en œuvre de la directive sur la gestion des risques d'inondation (DI, 2007/60/CE) dans le district hydrographique international du Rhin (partie A).

Les éléments et aspects à la base des futures activités et impliquant un échange d'informations et une coordination dans le cadre de la mise en œuvre de la DI dans le district hydrographique international du Rhin sont décrits en détail.

La première moitié de 2010 a été consacrée en grande partie à la préparation du programme de travail 2010-2015 de la CIPR et à celle de la commémoration du soixantenaire de la CIPR.

## **Plan de gestion DCE**

Le Plan de gestion établi au titre de la DCE pour le district hydrographique international Rhin (partie A) a été publié fin 2009 sur le site internet de la CIPR.

Trois ONG (l'IAWR, le BUND et la Grüne Liga, organisation affiliée au Bureau Européen de l'Environnement (BEE)), ainsi que les Etablissements portuaires de Rotterdam, ont pris position sur le projet de ce Plan porté à la connaissance du grand public jusqu'au 22 juin 2009 dans les Etats du bassin du Rhin membres de l'UE et de l'EEE.

Dans le cadre de la finalisation du Plan de gestion, les principaux éléments de ces remarques ont été examinés en détail et ont donné lieu à une réponse ajustée. Les organisations ont été informées de cette réponse par courrier. Cette réponse a également été publiée sur le site internet de la CIPR.

Une synthèse succincte du Plan de gestion a été mise au point dans le but d'informer le grand public de l'état du Rhin et des mesures envisagées pour l'améliorer.

## **Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin**

Le Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin a été mené à terme sur la période couverte par le présent rapport. L'objectif de la CIPR est de rétablir progressivement la continuité du Rhin jusqu'à Bâle et des rivières salmonicoles prioritaires. Le Plan englobe des informations sur des mesures spécifiques pour les poissons migrateurs, espèces pilotes ou indicatives symbolisant les conditions de vie de nombreux autres organismes. Le Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin se fonde en partie sur l'analyse ichtyoécologique globale publiée en 2009 qui comprend entre autres une évaluation de l'efficacité des mesures en cours et des mesures envisagées dans le Bassin du Rhin pour y réimplanter les poissons migrateurs.

## **Stratégie sur les micropolluants**

Le premier volet de cette stratégie sur les micropolluants (eaux usées urbaines et industrielles) est achevé et sa publication sur le site internet de la CIPR validée.

La stratégie se compose de plusieurs éléments centraux : (i) un objectif, (ii) quelques définitions, (iii) une analyse des problèmes réalisée pour certains groupes de substances sélectionnés et servant de base à (iv) des mesures envisageables qui, après avoir fait l'objet d'une vérification intégrale pour tous les groupes de substances, déboucheront sur (v) une stratégie pour la mise en œuvre des mesures.

L'analyse des problèmes a été réalisée entre-temps pour deux groupes de substances (médicaments à usage humain ainsi que biocides et produits anticorrosifs) et les rapports d'évaluation sont achevés.

En outre, une première discussion a été engagée sur l'approche à suivre pour les micropolluants d'origine diffuse dans le cadre d'un atelier ayant rassemblé un large auditoire.

## **Directive sur la gestion des risques d'inondation**

Les éléments et aspects impliquant un échange d'informations et une coordination dans le cadre de la mise en œuvre de la DI dans le district hydrographique international du

Rhin ont été décrits et analysés en détail. Il a été tenu compte dans ce contexte des décisions de la Conférence ministérielle sur le Rhin de 2007.

Il est indispensable de prévoir suffisamment de temps pour l'ajustement des processus « bottom up » et « top down », ce qui revient à dire que ces travaux doivent se faire en parallèle à tous les niveaux (au niveau du district hydrographique international, à celui des secteurs de travail et/ou à l'échelle nationale ou locale).

Une concertation sur la mise en œuvre de la DI et le rapportage correspondant se déroule non seulement à l'échelle des bassins, mais aussi au niveau communautaire. La CIPR doit en tenir compte dans ses travaux.

## **Autres activités**

Outre les activités mentionnées ci-dessus, des progrès ont été faits dans la mise au point de scénarios relatifs au débit et à la température de l'eau dans le district hydrographique international Rhin. Les experts ont commencé à estimer les impacts des changements attendus du régime hydrologique du Rhin, par ex. sur les crues et des étiages, et sur l'écologie du Rhin. A partir de ces résultats, il est prévu de mettre au point des stratégies d'adaptation en matière de quantité, de qualité de l'eau et d'écologie, pour autant que ceci soit possible et nécessaire.

Les contacts que la CIPR entretient avec les observateurs revêtent une importance fondamentale pour la politique de protection des eaux dans le bassin du Rhin. C'est ce qui ressort de la participation active des ONG aux activités des Groupes de travail et d'experts.

Dans le cadre du « EU-China River Basin Management Programme », une délégation de la CIPR a participé à une « High level EU-China dialogue conférence » durant le « 4th International Yellow River Forum » tenu à Zhengzhou (Chine) en octobre 2009. A la clôture de cette conférence, la CIPR a signé une déclaration d'intention sur la poursuite d'une coopération avec la Yellow River.

## **Nouvelles publications : Rapports CIPR ([www.iksr.org](http://www.iksr.org))**

- (1) Masterplan trekvissen Rijn, Koblenz, 2009 - ICBR-rapport 179 - [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten
- (2) Internationaal gecoördineerd stroomgebiedbeheerplan van het internationaal stroomgebieddistrict Rijn (deel A = overkoepelend deel), Koblenz, december 2009
- (3) Vergelijking van de werkelijke met de gewenste toestand van de Rijn 1990-2006, Koblenz – ICBR-rapport 180 – [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten
- (4) Strategie microverontreinigingen, Koblenz – ICBR-rapport 181 – [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten
- (5) Evaluatierapport humane geneesmiddelen, Koblenz – ICBR-rapport 182 – [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten
- (6) Evaluatierapport biociden en corrosiewerende middelen, Koblenz – ICBR-rapport 183 – [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten
- (7) Waarschuwings- en Alarmplan Rijn – compilatie van de WAP-meldingen uit 2009, Koblenz – ICBR-rapport 184 – [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten
- (8) Verslag van de voorzitter van de ICBR, Koblenz – ICBR-rapport 185 – [www.iksr.org](http://www.iksr.org) - Rapporten